

*Vito Buonsante - conseiller en matière de politique de l'IPEN
vitobuonsante@ipen.org*

Que s'est-il passé lors de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE5) et du Comité des représentants permanents à composition non limitée ?

Date de la réunion : 20 février - 2 mars 2022

À PROPOS DE L'UNEA

L'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (ANUE) regroupe des représentants des 193 États membres de l'ONU, des entreprises, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes afin de fixer les priorités des politiques environnementales mondiales et d'élaborer le droit international de l'environnement. Elle est accueillie par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et les décisions et résolutions prises par les États membres lors de l'Assemblée définissent également le travail du PNUE. L'IPEN participe à l'ANUE en tant qu'observateur, aux côtés d'autres parties prenantes.

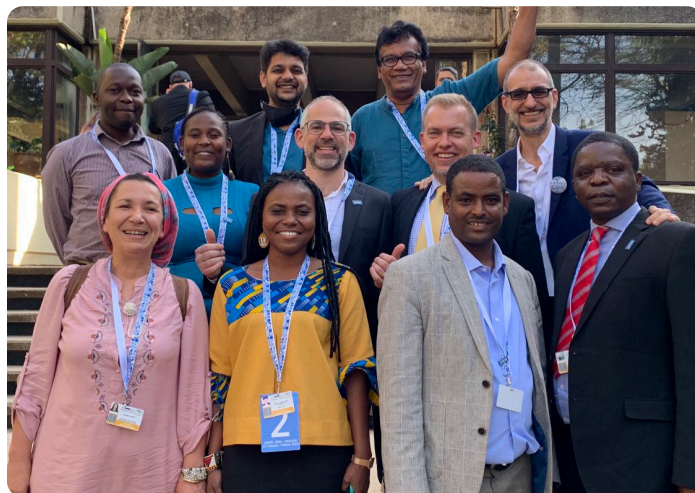
ÉLÉMENTS PRIORITAIRES POUR L'IPEN DANS L'ORDRE DU JOUR DE L'ANUE 5.2

- Résolution sur les plastiques
- Proposition sur l'établissement d'un nouveau panel Science-Politique
- Résolution sur les produits chimiques et les déchets

RÉSULTATS

Résolution sur les plastiques

- L'ANUE a adopté une résolution intitulée : « Mettre fin à la pollution plastique : Vers un instrument international juridiquement contraignant » qui s'engage à lancer un comité intergouvernemental de négociation en 2022 afin de convenir d'un instrument juridiquement contraignant pour lutter contre la pollution plastique dans tous les environnements, y compris les microplastiques.



Liens vers plus d'informations

- [Les Points de vue rapides de l'IPEN, contenant plus d'informations sur les résolutions en cours de discussion](#)
- [Communiqué de presse de l'IPEN](#)
- [Couverture de la réunion par IISD/ENB MX et rapport de synthèse](#)
- [Site web de la réunion](#)
- [Points de vue de l'IPEN sur un traité sur les plastiques](#)
- [Points de vue de l'IPEN sur les efforts science-politique en matière de produits chimiques et de déchets](#)
- [Procès-verbal, Rapport, Déclaration ministérielle, Résolutions et Décisions à l'ANUE 5.2](#)
- [Réunions du Comité des représentants permanents](#)

- La résolution demande à aborder les plastiques tout au long de leur cycle de vie en abordant la question liée à la production et à la consommation durables. La résolution appelle à aborder la conception des plastiques et à appliquer une approche d'économie circulaire.
- La résolution souligne l'importance de la coopération, de la coordination et de la complémentarité entre les conventions pertinentes pour prévenir la pollution plastique et les risques qui y sont liés pour la santé humaine et les effets néfastes sur le bien-être humain et l'environnement.
- Les négociations devraient commencer avant la fin de 2022 et une réunion préparatoire devrait avoir lieu dès le premier semestre de 2022.

Proposition d'un panel science-politique

- L'ANUE a accepté d'entamer des négociations en vue de la création d'un panel science-politique chargé de contribuer davantage à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de prévenir la pollution. Le champ d'action/la portée exacte du panel sera précisé(e) au cours des négociations.
- Le panel devrait être un organe intergouvernemental indépendant doté d'un programme de travail approuvé par ses gouvernements membres, afin de fournir des données scientifiques pertinentes pour l'élaboration des politiques sans être prescriptives en termes de politique.
- Le groupe de travail ad hoc à composition non limitée commencera ses travaux en 2022, avec pour ambition de les achever d'ici la fin de 2024.

La résolution sur les produits chimiques et les déchets:

- Invite la conférence des parties à la Convention de Bâle à examiner davantage la question liée à l'augmentation des niveaux de mouvements transfrontaliers illégaux de déchets dangereux et d'autres déchets, telle que signalée par les pays en développement.
- Invite les gouvernements et toutes les parties prenantes impliquées dans [le processus de la SAICM au-delà de 2020](#) à mettre en place un cadre am-

bitieux et amélioré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, reflétant une approche fondée sur le cycle de vie et la nécessité de parvenir à une consommation et à une production durables, et abordant également les moyens de mise en œuvre lors de la cinquième réunion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC5).

- Prolonge la durée du programme spécial pour une période de cinq ans, et inclut dans le programme l'approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au-delà de 2020.
- Appelle les États membres et les autres parties prenantes à prendre de nouvelles mesures pour réduire ou éliminer les risques associés aux questions examinées [dans le rapport d'évaluation sur les sujets de préoccupation](#).
- Invite les organisations internationales, les États membres et les autres parties prenantes à s'attaquer aux effets néfastes des pesticides et des engrais et prend note de l'initiative conjointe FAO/OMS/PNUE visant à éliminer les dommages causés par les pesticides extrêmement dangereux.
- Demande au directeur exécutif, sous réserve de la disponibilité des ressources et en coopération avec l'OMS, de mettre à jour le rapport sur l'état de la science des perturbateurs endocriniens publié en 2012 par la sixième session de l'ANUE.
- Prie le directeur exécutif, sous réserve de la disponibilité des ressources et en coopération avec l'OMS, de présenter une gamme complète d'options pour traiter les contaminants de l'amiante dans les produits et l'environnement pour examen par l'ANUE 6.

L'UNEA-6 est prévue du 26 février au 1er mars 2024, tandis que le Comité des Représentants Permanents à composition non limitée se tiendra du 19 au 23 février 2024 pour préparer le texte des résolutions qui seront présentées pour approbation à l'ANUE-6.